

Association de médecins spécialistes pour la défense de la Gynécologie, l'Obstétrique et l'Infertilité en France

www.la-femme-asso.com

LETTRE OUVERTE À LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET AU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Gynécologie : jusqu'où ira-t-on dans l'effacement du médecin spécialiste ?

Madame la Ministre, Monsieur le Président,

Le communiqué de l'ONSSF, saluant les avancées annoncées à la suite de la transmission de votre lettre de cadrage pour des négociations conventionnelles avec la CNAM, doit nous alerter. Convergence tarifaire, consultation longue sur la ménopause : derrière ces annonces se pose une question majeure pour l'avenir de la santé des femmes.

Peut-on développer de nouvelles compétences sans considérer la formation, l'expertise et les responsabilités des médecins gynécologues ? Peut-on affaiblir une spécialité médicale sans en mesurer les conséquences pour les patientes et les générations futures ?

Les médecins gynécologues médicaux et gynécologues-obstétriciens ont consacré de longues années à leur formation. Pourtant, l'extension progressive des activités à d'autres professionnels risque de fragiliser leur exercice, de créer une concurrence directe et de dévaloriser leur expertise.

Plus préoccupant encore : quel avenir préparons-nous aux jeunes internes si nous réduisons progressivement le champ d'exercice de la spécialité qu'ils ont choisi d'apprendre ? Moins d'activités médicales, ce sont potentiellement moins d'occasions de se former, une spécialité moins attractive et un risque supplémentaire pour le renouvellement des médecins dont les femmes ont besoin.

La ménopause **ne se résume pas à une consultation longue ni à une prescription hormonale. Elle peut nécessiter un diagnostic complexe, une évaluation approfondie des risques et une prise en charge médicale spécialisée. L'accès à cette expertise doit être garanti.**

Nous refusons que les difficultés d'accès aux soins servent de justification à une redistribution des activités vers les non-médecins qui ne s'accompagnerait pas d'une évaluation rigoureuse des compétences et qui ne garantirait pas la sécurité des patientes et la pérennité de la formation médicale.

Nous demandons à la ministre et au Conseil national de l'Ordre des médecins de prendre leurs responsabilités :

Associer pleinement les gynécologues médicaux et obstétriciens aux négociations conventionnelles.

Garantir la place du médecin spécialiste dans le parcours de santé des femmes.

Protéger la formation clinique des internes et l'avenir de la gynécologie médicale et obstétricale.

La coopération entre professionnels ne doit pas devenir une substitution organisée. La reconnaissance des uns ne doit pas conduire à l'effacement des autres.

Madame la Ministre, Monsieur le Président, qui défendra demain l'expertise gynécologique si nous fragilisons aujourd'hui ceux qui la pratiquent et ceux qui se forment pour la poursuivre ?

La santé des femmes ne peut être une variable d'ajustement des politiques conventionnelles. Elle exige une médecine spécialisée forte, une formation exigeante et des responsabilités clairement reconnues.

Nous attendons des engagements, pas de nouveaux transferts de compétences sans débat ni garanties.

En attendant de discuter de vive voix dans le contexte d'urgence actuelle.

ASSOCIATION LA FEMME